EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Christophe BERTUCAT, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Abdelmajid MELLOUKI, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Christian PORTEFAIX à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant le vote de la question n° 5 sans donner de pouvoir.
Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA quitte la séance avant le vote de la question n° 7 et donne pouvoir à Madame Christine DULAC-ROUGERIE.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 21 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 52

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES AMICALES LAÏQUES, MOUVEMENTS DE JEUNES ET ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET SOCIO-ÉDUCATIVES

Isabelle LAVEST, Jérôme AUSLENDER, Sondès EL HAFIDHI, Dominique BRIATne prennent pas part au vote.

Le crédit inscrit au budget primitif 2014, en vue de l'attribution des subventions exceptionnelles à des amicales laïques, mouvements de jeunes et associations socioculturelles et socio-éducatives s'élève à 20 000 euros. Suite aux précédents conseils, le solde restant est de 13 940 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes :

<u>École Supérieure d'Art de Clermont Métropole : 7 360 euros</u>

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale et du projet ANRU, un partenariat a été conclu entre la Ville et l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM) pour mettre en place un plan d'actions visant au développement de pratiques artistiques, en lien avec les projets urbanistiques du quartier.

Un des volets de ce plan d'action constituait en l'organisation, sur l'année scolaire 2013-2014, d'ateliers artistiques dans les écoles maternelles Charles Perrault, Jean de la Fontaine, et l'école élémentaire Jean de la Fontaine à raison de 2 ou 3 heures par semaine.

Devant l'intérêt suscité auprès des enfants par ces actions, l'ESACM souhaite poursuivre ce travail au sein de l'école Jean de la Fontaine, pour l'année scolaire 2014-2015, et demande à cette occasion une subvention exceptionnelle.

<u>Théâtre du Pélican : 2 800 euros</u>

En résidence à la Cour des Trois Coquins à Clermont-Ferrand, le Théâtre du Pélican dirige des projets de diffusion artistique avec et envers la jeunesse. Convaincu que l'apprentissage des activités théâtrales est un instrument indispensable d'éducation populaire, la compagnie projette d'organiser des ateliers de théâtre dans cinq maisons de quartier.

Ces ateliers s'adressent aux jeunes qui ont envie de s'initier au travail de comédien. Une vingtaine d'adolescents et jeunes adultes des quartiers de Champratel, Croix-de-Neyrat, les Vergnes, Saint-Jacques et la Gauthière se verront ainsi proposer une approche ludique du théâtre, au travers d'exercices d'écoute, de chant, de construction de personnages, enrichis par des discussions et lectures de textes.

Au-delà d'une offre de découverte des coulisses de la création et de la mise en scène d'une pièce de théâtre, le Théâtre du Pélican vise à bâtir et renforcer des partenariats avec les structures de quartier, pour des échanges et un travail durables au bénéfice de l'éducation artistique de la jeunesse.

Comité USEP 63 : 2 500 euros

Le Comité USEP 63 est une association adhérente à la fédération du sport scolaire éducatif, secteur de la Ligue de l'Enseignement, qui s'adresse à deux millions d'élèves et à leur entourage. Elle est habilitée par le Conseil d'État, à intervenir au sein des écoles primaires et propose des activités sportives diversifiées, pour tous les élèves de l'école publique.

L'USEP 63 propose à ses partenaires son savoir-faire en matière de projets éducatifs au cœur de l'école. Le Comité USEP du Puy de Dôme, c'est 7360 enfants et 379 adultes. L'association organise également des rencontres sportives scolaires et périscolaires pour les écoles primaires publiques et des temps de pratiques sportives diversifiées accessibles à tous, abordées de façon adaptée aux finalités éducatives et ludiques.

De plus, depuis maintenant une dizaine d'année, la Ville de Clermont-Ferrand s'associe à cette association pour la mise en place d'un séjour de vacances pendant les vacances de la Toussaint pour 25 enfants. Ce séjour de cinq jours est proposé aux élèves des écoles primaires situées en zone urbaine sensible pour un tarif de 50 euros.

Ainsi, l'association sollicite, pour l'organisation de son séjour 2014, une subvention exceptionnelle.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 janvier 2015

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Politique de la Ville
l'Animation et la Jeunesse,

Simon POURRET